

11 | 2020

INTERFRANCOPHONIES

Revue des littératures et cultures d'expression française



Survivances, modernité et écriture dans la littérature francophone

Alioune Dieng et Anna Paola Soncini Fratta (éds.)

Les enjeux de pouvoir dans la représentation de la polygamie

ALIOUNE DIENG

Abstract | La question de la polygamie, considérée désormais par les défenseurs des droits de la femme comme la barbarie des temps modernes, suscite encore la curiosité par son caractère résilient, très inquiétant. Une analyse plus approfondie et moins anthropocentriste de la vérité permet de mieux comprendre le phénomène en faisant ressortir, au-delà du social et du religieux, sa double dimension dramatique et déontique, qui renvoie plutôt à une dialectique de la responsabilité et de la conviction, pouvant déboucher sur un enjeu de pouvoir.

Pour citer cet article : Alioune Dieng, « Les enjeux de pouvoir dans la représentation de la polygamie » dans *Interfrancophonies*, n° 11, Tome 2, *Survivances, Modernité et Écriture dans la littérature francophone*, Alioune Dieng et Anna Paola Soncini Fratta, éd., 2020, p. 1-19, <www.interfrancophonies.org>.

Les enjeux de pouvoir dans la représentation de la polygamie

ALIOUNE DIENG

INTRODUCTION

En Afrique et partout ailleurs, le débat sur la polygamie, définie, simplement, par ses détracteurs, comme la réunion de « femmes rivales sous le même toit [...] prêtes à tout pour obtenir la préférence du seul mâle de la maison¹ » soulève trois questions essentielles : la précarité, la résilience et le choc des cultures et des générations. En effet, les mouvements féministes considèrent que la « culture islamique donne à la femme africaine dans la société traditionnelle un rôle de second plan tandis qu'elle met l'homme en évidence² ». Pourtant, l'interprétation des versets du Coran consacrés à la polygamie (*Coran* 4) conclut au caractère exceptionnel de cette pratique, eu égard à l'impossibilité de respecter le principe d'équité entre les différentes épouses.

La problématique de la polygamie ne se limite pas au simple questionnement sur sa désuétude puisqu'elle englobe la triple dimension culturelle, passionnelle et éthique de l'altérité. Ainsi, la résilience de cette pratique pourrait avoir trois explications relatives à des postures éthiques différentes : s'attacher par jouissance, par conviction ou par responsabilité à ce que la modernité nie. Notre objectif est donc de montrer, au-delà de la gratification de la religion et

¹ Awa Bâ, *Polygamie, la douleur des femmes*, Paris, Éditions Publibook, 2014, p. 17.

² Muriel Ijere, « Sembène Ousmane et l'institution polygamique », dans *Éthiopiennes*, n° 48-49, revue trimestrielle de culture négro-africaine, Spécial les métiers du livres, 1^e et 2^e trimestres 1988 : <<http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article1330>>, consulté le 2 avril 2010.

de la tradition d'un choix efficace³ par la contextualisation des pratiques culturelles et culturelles, que la dialectique de la conviction et de la responsabilité débouche finalement sur un enjeu du pouvoir, voire sur un renversement de l'autorité dans le ménage polygamique.

En nous fondant sur les textes sacrés (la Bible, le Coran), les œuvres de deux romancières sénégalaises (Fatou Diome, Mariama Bâ) ainsi que sur le paradigme axiologique appliqué à la relativité des croyances et des coutumes⁴, nous analyserons l'imaginaire de la polygamie dans sa triple dimension socioreligieuse, pulsionnelle et épique.

I. POLYGAMIE, TRADITION ET RELIGION

Le regard que les coutumes et les religions, quelles qu'elles soient, portent sur la femme, confinée alors dans son rôle de mère et d'épouse⁵, insiste sur sa subordination à l'homme, qui l'assujettit à l'obéissance aveugle. Tout d'abord, l'enracinement et la force des coutumes jouent un rôle essentiel dans le développement et le caractère résilient de la polygamie. En effet, la « coutume contient une croyance, un assentiment à la fois tacite et aveuglant⁶ » qui oriente le choix des membres de la société traditionnelle. L'éducation et la religion y jouent, certes, un rôle essentiel, mais la coutume, ragaillardie par la vigueur de l'accoutumance, est le point de convergence du spirituel et du temporel. Seulement, pour faciliter l'efficacité de la Révélation par l'application du principe de tolérance religieuse, cette relation se mue en la subordination du spirituel au temporel. L'affirmation de cette primauté du faire sur le dire a pesé dans l'instauration de la polygamie, par exemple, si on se rapporte à la tradition de marier la fille aînée avant ses cadettes, évoquée dans l'Ancien Testament :

³ Sandra Houot, « De la religion à l'éthique. Esquisse d'une médiation contemporaine », dans *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 85-86, 1999, p. 31-32.

⁴ Marc Foglia, « Bien juger du cannibalisme : "c'est pour représenter une extrême vengeance" », dans *Rouen 1562. Montaigne et les Cannibales*, Actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en octobre 2012 par Jean-Claude Arnould (CÉRÉDI) et Emmanuel Faye (ÉRIAC), Publications numériques du CÉRÉDI, « Actes de colloques et journées d'étude, n°8, 2013 : <<http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?bien-juger-du-cannibalisme-c-est.html>>, consulté le 12 mai 2016.

⁵ Ascha Ghassan, *Mariage, Polygamie et Répudiation en Islam. Justifications des auteurs arabo-musulmans contemporains*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1998, p. 7.

⁶ Marc Foglia, *op. cit.*

Puis Jacob dit à Labân : « J'ai accompli mon temps de service. Donne-moi ma femme pour que j'aie des rapports avec elle. » Alors Labân réunit tous les hommes de l'endroit et fit un festin. Mais le soir, c'est sa fille Léa qu'il amena vers Jacob pour qu'il ait des rapports avec elle. Et Labân donna à Léa une de ses servantes, nommée Zilpa. Le matin, Jacob s'aperçut que c'était Léa ! Il dit donc à Labân : « Qu'est-ce que tu m'as fait ? N'est-ce pas pour Rachel que j'ai travaillé chez toi ? Pourquoi m'as-tu trompé ? » Labân lui répondit : « Ici, nous n'avons pas l'habitude de donner la plus jeune avant l'aînée. Passe la semaine avec cette femme. Ensuite je te donnerai aussi l'autre femme en échange de sept années de travail supplémentaires. C'est ce que fit Jacob : il passa la semaine avec Léa. Puis Labân lui donna pour femme sa fille Rachel⁷.

Par conséquent, l'emprise de la coutume sur les hommes est tellement puissante qu'elle en vient à entrer en conflit avec les valeurs religieuses et morales. Il arrive ainsi qu'elle l'emporte sur la parole donnée.

Dans les sociétés médiévales, essentiellement agricoles et pastorales, une autre justification donne à lire la polygamie comme une réponse sociale à un problème économique : le fort besoin de main-d'œuvre. Cette impérieuse nécessité n'épargnait pas les monogames, qui, comme l'a montré l'ethnologue français Maurice Delafosse (1870–1926), n'en étaient pas « moins écrasés par le poids de la famille⁸ » : « Aussi, dès qu'un ménage monogame a plusieurs enfants, la tâche de la femme devient tellement écrasante qu'elle est la première à solliciter son mari de prendre une seconde épouse⁹ ». De ce point de vue, la polygamie fut favorisée par les conditions économiques et sociales. Les devoirs ménagers incombant aux femmes dans les communautés africaines, elle offrait alors de réels avantages comme, entre autres, celui de combler le vide laissé par les serviteurs à la suite de l'abolition de l'esclavage.

Par ailleurs, le lévirat¹⁰ est une des pratiques coutumières que l'on peut mettre en rapport avec cette solidarité intracommunautaire. L'usage veut que, lorsqu'un homme meurt, un des frères hérite de ses femmes et prend en charge sa progéniture pour sauvegarder l'unité de la famille. La difficulté est que la coutume sert aussi de prétexte aux imposteurs, qui cherchent à tirer leur épingle du jeu. Derrière cette pratique se cachent parfois des intentions inavouées, qui se fondent sur une interprétation tronquée du Coran. Ainsi, dans *Une si longue lettre*, l'attitude de Tamsir, le frère du défunt Modou Fall¹¹, en est une illustration, puisque fondée sur le syncrétisme religieux, qui donne l'ascendance à la lettre sur l'esprit. En effet, ce dernier veut, à son tour,

⁷ *Genèse* 29 : 21-28.

⁸ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, Paris, Éditions Flammarion, 2010, p. 14.

⁹ Maurice Delafosse, *Les civilisations négro-africaines*, Paris, Librairie Stock, 1925, p. 42.

¹⁰ Un homme qui a perdu sa femme pouvait choisir le sororat, c'est-à-dire se remarier avec la sœur de son épouse.

¹¹ Mariama Bâ, *Une si longue lettre* [1979], Dakar, NEAS, 2003.

profiter du luxe qui lustre la vie de Ramatoulaye, la veuve de son frère. La réaction de la belle-sœur montre à quel point certaines pratiques coutumières peuvent relever de la forfaiture et sont les cibles désignées de la colère des femmes victimes de la polygamie :

Et tes femmes, Tamsir ? Ton revenu ne couvre ni leurs besoins ni ceux de tes dizaines d'enfants. Pour te suppléer dans tes devoirs financiers l'une de tes épouses fait des travaux de teinture, l'autre vend des fruits, la troisième inlassablement tourne la manivelle de sa machine à coudre. Toi, tu te prélasses en seigneur vénéré, obéi au doigt et à l'œil. Je ne serai jamais le complément de ta collection. Ma maison ne sera jamais pour toi l'oasis convoitée : pas de charges supplémentaires ; tous les jours je serai de *tour*¹² ; tu seras ici dans la propreté et le luxe, dans l'abondance et le calme¹³.

Paradoxalement, dans le cas du lévirat, l'usage rejoint l'esprit de la loi islamique sur la pratique polygamique, celle de protéger les orphelins et les veuves. Cependant, le cas de Tamsir met en évidence le cycle de la trahison masculine, car son défunt frère avait déjà rompu le contrat moral qui le liait à sa première épouse Ramatoulaye. Ainsi, la polygamie telle que la pratique Tamsir relève de la vanité, car l'homme est plus préoccupé par son bien-être que par celui de sa famille. Ce mari irresponsable ne prend même pas conscience du fossé qui existe entre ses charges écrasantes, qu'il refuse d'assumer, et ses moyens financiers réduits à la portion congrue.

Or, le principe de responsabilité est une donnée essentielle de la pratique religieuse, puisque la « conscience du croyant se forme en son sein, à travers un agir humain articulé autour de l'omnipotence divine et d'une responsabilité morale finalisée par le salut¹⁴ ». Au regard à la morale religieuse, Tamsir n'a pas le sens des responsabilités, encore moins la foi en Dieu. Son attitude ne prend nullement en compte les conséquences¹⁵ que la polygamie à tout-va peut avoir sur sa famille, déjà très nombreuse et mal entretenue. Son cas relève d'une *éthique de la jouissance*, hardie et amoral.

Dans la même perspective, Fatou Diome fait la peinture d'une société traditionnelle niadoroise qui s'accroche à cette même pratique désuète que ses gardiens veulent imposer, par exemple, au jeune Lamine, à la mort de son frère polygame, disparu en mer. Seulement, l'attrait de l'« Eldorado » européen est plus fort chez lui que le respect des us et coutumes : « La polygamie, il n'en voulait pas ; chauffer la couche d'une épouse qu'on n'a pas choisie lui semblait encore plus insupportable¹⁶ ». Sa mère Arame, mariée de force à plus âgé qu'elle,

¹² Séjour réglementé du polygame dans la chambre de chacune de ses épouses.

¹³ Mariama Bâ, *Une si longue lettre*, op. cit., p. 113.

¹⁴ Sandra Houot, op. cit., p. 32.

¹⁵ Gilbert Hottois, « Éthique de la responsabilité et éthique de la conviction », dans *Laval théologique et philosophique*, vol. 52, n° 2, 1996, p. 491.

¹⁶ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, op. cit., p. 15.

comprend le refus de son fils, elle qui, « à quarante-neuf ans, maudissait encore ses propres parents, en mitonnant des soupes au potiron pour Koromâk¹⁷, le grabataire qui lui servait d'époux¹⁸ ». L'idéologie communautaire justifie cette pratique par le fait de vouloir protéger les orphelins pour que les biens laissés par le défunt restent dans le giron de la famille. La sacralité de la coutume trouve ainsi sa légitimité dans la préservation et le renforcement du clan. L'individu étant au service de la communauté, son bien être est relégué au second plan au profit de l'intérêt supérieur du groupe.

De ce fait, la polygamie obéit à la même logique intégrative que le lévirat. Dans la mise en place de l'État islamique au VII^e siècle, la guerre était le premier facteur qui justifiait le recours à la polygamie. Une des préoccupations de l'islam a été alors de « protéger constamment les femmes et les orphelins de l'esclavagisme, voire de l'exploitation sexuelle¹⁹ ». D'ailleurs, Naïma Dib, en se référant à la loi islamique, insiste sur le fait que « la polygynie n'a de valeur que dans des cas exceptionnels (en temps de guerre, par exemple) et à condition que les épouses suivantes soient veuves et que leurs enfants soient pris en charge par le mari²⁰ ». La protection des plus faibles (enfants, femmes, esclaves) et la nécessité de sustenter les familles des martyrs²¹ du djihad favorisèrent ainsi, sous certaines conditions (traitement équitable entre les épouses, prise en charge totale des veuves et des orphelins par le nouveau mari, etc.), la polygamie :

Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela afin de ne pas faire d'injustice – ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille²².

Le verset est formulé de façon à ce que la monogamie reste la règle, la polygamie, l'exception, dans la mesure où le polygame a l'obligation d'être juste envers les orphelins placés sous sa responsabilité et envers les femmes épousées. Le rejet des enfants que l'on n'a pas engendrés

¹⁷ De *Korou mâk*, variante de la langue sérère (Sénégal) du mot wolof *Gorgui*, qui signifie, selon le contexte, « le vieux » ou « le sage en sérère ».

¹⁸ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, op. cit.

¹⁹ Kamel Smaïli, *Islam : méconnaissance et malentendu*, Paris, Les Impliqués, 2017, p. 30-31.

²⁰ Naïma Dib, *D'un islam textuel vers un islam contextuel : la traduction du Coran et la construction de l'image de la femme*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, p. 39.

²¹ Dans le Coran, les martyrs sont considérés comme des immortels et les orphelins qu'ils ont laissés reçoivent le secours d'Allah : « Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus, et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront pas affligés » ; *Coran* 3 : 169-170.

²² *Coran* 4 : 3.

serait contraire aux recommandations divines. Prendre une autre épouse, c'est d'abord accepter les enfants qu'elle a eu d'un mariage précédent. Il n'est pas explicitement écrit que les suivantes doivent être des veuves, mais la mise en corrélation des orphelins et de la polygamie se prête à une telle interprétation.

Sur le plan social, la finalité qui sous-tend l'instauration de cette pratique est la protection des familles des victimes de la guerre sainte. La nécessité de renforcer la 'Umma (communauté) islamique en est le fondement politique ; ce qui explique d'ailleurs que la polygamie des dignitaires religieux « a toujours eu comme objectif de faire évoluer les mœurs ou alliances politiques pour favoriser l'expansion de la religion²³ ».

Cependant, d'autres principes sont évoqués pour recommander ou tolérer la polygamie. Ainsi, la survie du groupe passe nécessairement par le mariage, creuset de la sexualité légale. En effet, l'islam ne reconnaît la nécessité de la sexualité que dans le cadre de l'union sacrée entre un homme et une femme, car la « pratique illégale de la sexualité (*al-zinâ*) est considérée comme un danger qui menace la société²⁴ ». Institué par la religion, le mariage est consacré par la coutume à travers les rites et les cérémonies qui l'accompagnent. Se marier, c'est obéir à la volonté divine²⁵ : « Le mariage en islam est un acte rituel (*'idâda*) dans le sens où il comporte une obéissance à la volonté de Dieu. La renonciation au mariage, de la part de celui qui en est capable, est une désobéissance à cette volonté divine²⁶ ». L'esprit de la Loi veut que soit évitée vaille que vaille la débauche en magnifiant la puissance divine par l'intention et par l'acte de l'union sacrée²⁷.

Toutefois, le mariage, moteur de l'expansion de la 'Umma islamique, ne saurait se réduire à la monogamie, qui n'est pas non plus une marque de prestige dans la société traditionnelle. Se limiter à une seule épouse est, dans ce cas, une façon de défier le groupe en menaçant son existence :

²³ Kamel Smaïli, *op. cit.*, p. 29.

²⁴ Ascha Ghassan, *op. cit.*, p. 13.

²⁵ « Et quiconque parmi vous n'a pas les moyens pour épouser des femmes libres (non esclaves) croyantes, eh bien (il peut épouser) une femme parmi celles de vos esclaves croyantes. Allah connaît mieux votre foi, car vous êtes les uns des autres (de la même religion). Et épousez-les avec l'autorisation de leurs maîtres (*Waliy*) et donnez-leur un *mahr* convenable ; (épousez-les) étant vertueuses et non pas livrées à la débauche ni ayant des amants clandestins. Si, une fois engagées dans le mariage, elles commettent l'adultère, elles reçoivent la moitié du châtement qui revient aux femmes libres (non esclaves) mariées. Ceci est autorisé à celui d'entre vous qui craint la débauche ; mais ce serait mieux pour vous d'être endurant. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux » ; *Coran* 4 : 25.

²⁶ Ascha Ghassan, *op. cit.*, p. 14.

²⁷ Sandra Houot, *op. cit.*, p. 33.

Dans les sociétés africaines anciennes, la puissance et le prestige d'un homme s'évaluaient à l'importance de sa famille, et celle d'un royaume, à l'importance de ses alliés. Pour cette raison, le mariage polygamique était très prisé, car reconnu d'utilité collective, l'union monogamique étant, d'un point de vue social, appauvrissant²⁸.

De la sorte, polygamie et coutume seraient rattachées à des communautés humaines marquées par l'instinct grégaire et le repli identitaire. Le rejet de la monogamie a pour pendant la valorisation des familles nombreuses, dont certaines « ont de quoi constituer chacune une équipe de football avec ses remplaçants²⁹ ». Les polygames, à quatre épouses, eux, « pourraient même s'offrir d'arbitrer des tournois à domicile³⁰ ». Pour cette raison, Fatou Diome les considère comme des facteurs de blocage du progrès humain et matériel que l'Afrique appelle de ses vœux : « Nul n'a besoin de faire des mathématiques supérieures pour comprendre que plus il y a de gens, moins grande sera la part de pain à partager³¹ ».

En conséquence, dès que l'on passe d'une organisation sociale de type communautaire aux sociétés modernes, la polygamie devient un élément de dérèglement du tissu économique. Le principe de massification développe des conséquences qui menacent l'existence du groupe lui-même :

Tous ces régiments bientôt décimés sur la zone rouge du tiers-monde, par le sida, la dysenterie, le paludisme et les bazookas économiques dirigés vers nous depuis l'Occident. Dévaluation ! Démolition de notre monnaie, de notre avenir, de notre vie tout court. Sur la balance de la mondialisation, une tête d'enfant du tiers-monde pèse moins lourd qu'un hamburger³².

L'examen de cette pratique coutumière et religieuse, qu'elle soit ou non conforme à l'esprit des textes sacrés, montre que ses conséquences remettent non seulement en cause les principes qui la fondent, mais aussi le développement même de l'Afrique. Cependant, si les religions révélées constituent les « représentations d'un temps providentiel, régi et ordonné par un sujet inaccessible et transcendant³³ », contrairement aux coutumes, elles dressent des restrictions à la pratique polygamique, sous-tendue par une éthique de la conviction. À l'opposé, la polygamie, dans sa version moderne, relèverait d'une éthique de la jouissance.

²⁸ Ludovic Lado (dir.), *État, Religions et Genre en Afrique Occidentale et Centrale*, Langaa RPCIG, 2019, p. 229.

²⁹ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, Paris, Éditions Anne Carrière, 2003, p. 185.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*, p. 179.

³² *Ibid.*, p. 185.

³³ Frank Lestringant, « L'histoire hors de son lieu ? », dans *L'histoire en marge de l'histoire à la Renaissance, Cahiers V. L. Saulnier*, 19, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2002, p. 11.

II. POLYGAMIE, PRESTIGE ET IMPOSTURE

De prime abord, l'idéologie patriarcale trouve son fondement, en dehors de la tradition, dans le Coran, qui stipule que « les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens³⁴ ». L'exercice de l'autorité du mari sur son épouse est un droit à partir du moment où il a le devoir de prendre totalement en charge les besoins de celle-ci. Dans la même sourate, il est dit aussi qu'une « [femme] vertueuse est donc celle qui obéit à son mari et qui protège ses biens s'il est absent³⁵ ». De ce fait, la soumission au mari peut être analysée comme une forme de reconnaissance qui, exprimée avec ferveur, renforce l'ancrage culturel et cultuel de la femme, qui ne doit plus se soucier des conséquences de sa soumission, mais se focaliser sur la « qualité de sa volonté, le reste étant une affaire de hasard ou de providence³⁶ ». Toutefois, l'autorité du mari sur son épouse, illimitée dans sa quintessence, se fait sous la dictée de la crainte de Dieu : « Vos épouses sont pour vous un champ de labour ; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez et œuvrez pour vous-mêmes à l'avance. Craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez. Et fais gracieuse annonce aux croyants³⁷ ! »

Or, l'absence de parité homme/femme, au vu du caractère implacable de cette autorité, expose la polygamie à des représentations caricaturales. Le discours des défenseurs des droits de la femme la ravale au seul acte sexuel recherché par les épouses pour obtenir les faveurs de leur conjoint :

Si l'on se réfère à la nature, on constate que le modèle social le plus fréquent est la polygynie, autrement dit un mâle s'accouple avec plusieurs femelles pour assouvir ses besoins et obéir à cet instinct animal de perpétuer la race et par conséquent peupler la terre par ses semblables³⁸.

Toutefois, selon Lucien Lévy-Bruhl, la polygamie ne peut pas seulement être expliquée par le seul penchant naturel de l'homme à la sexualité : « Chercher l'interprétation des mythes dans l'impression que les phénomènes de la nature font sur nous est aussi vain que de s'expliquer la polygamie par le penchant naturel de l'homme à des mœurs faciles³⁹ ». L'obéissance de la femme est conforme aux principes qui sous-tendent l'éthique de la conviction : son choix, raisonné et libre, engage sa responsabilité et implique l'acceptation de toutes les conséquences qu'il implique. Cela revient à dire que le

³⁴ Coran 4 : 34.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Gilbert Hottois, *op. cit.*, p. 492.

³⁷ Coran 1 : 223.

³⁸ Kamel Smaïli, *op. cit.*, p. 25.

³⁹ Lucien Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs* [1903], Paris, Les Presses Universitaires de France, 1971, p. 91.

mariage, sous toutes ses formes, trouve sa justification dans le respect du choix individuel inscrit dans le sillage des principes essentiels qui président à l'existence de toute communauté. Par conséquent, l'éthique de la conviction est au cœur de cet aspect de l'universalité de la coutume. Les croyances ne reconnaissent qu'une finalité à l'agir humain : l'acte individuel, magie cérémoniale, célèbre et renforce l'identité et la cohésion du groupe. C'est ce qui explique la difficulté à vaincre les survivances des pratiques coutumières dans les sociétés modernes.

Un autre obstacle est venu renforcer cette résilience. En Afrique, par exemple, l'immigration en Occident a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe sociale au sein de la bourgeoisie moyenne, qui remet en cause la suprématie de l'intelligentsia. L'idéologie de cette catégorie sociale est hybride dans la mesure où elle tient à la fois de la modernité et de la tradition. Pour un homme qui a triomphé des lames de la Méditerranée et qui a su développer une stratégie de survie en Europe, sans papiers et sans emploi, la polygamie ajoute donc du prestige à son aventure migratoire. C'est le cas de deux « vernis de l'immigration » dans l'œuvre romanesque de Fatou Diome : *Wagane Yaltigué* et *l'homme de Barbès*. Le premier, « avec ce titre honorifique d'El Hadji, ses trois femmes et ses nombreuses pirogues de pêche, toutes équipées de puissants moteurs, [...] brigait le rang de notable⁴⁰ ». Le second, informateur de Madické, le frère de la narratrice Salie dans *Le Ventre de l'Atlantique*, est un « ouvrier polyvalent, volant d'intérim en intérim, ne connaissait de la vie française que le fracas des usines, le fond des égouts et la quantité de crotte de chien au mètre de bitume⁴¹ » :

Niché dans une minuscule cellule de la Sonacotra, avec l'une de ses épouses, sa nourriture européenne n'avait pas de quoi faire saliver un pêcheur niadorois. Un stock de victuailles, le strict nécessaire, constamment renouvelé en fonction des promotions, lui permettait de garder sous son matelas l'essentiel de ses revenus. Une telle gestion de la misère lui avait permis de s'offrir ce qui, à ses yeux, représentait le grand luxe ; une femme en France, emmenée en catimini, pour nourrir le travailleur ; une autre à Dakar, le pied-à-terre, pour l'accueil et le repos du guerrier ; une troisième enfin, entre les palétuviers de l'île, histoire de ne pas perdre ses racines⁴².

Les portraits croisés et burlesques de ces deux polygames mettent en relief la désacralisation de l'orthodoxie par leur pratique déviationniste. Cette polygamie de prestige⁴³ va de pair avec un idéal

⁴⁰ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, *op. cit.*, p. 120.

⁴¹ *Ibid.*, p. 159.

⁴² *Ibid.*, p. 159-160.

⁴³ « Pourquoi, estimant un homme, l'estimez vous tout enveloppé & empaqueté ? Il ne nous fait montre que des parties qui ne sont aucunement siennes, & nous cache celles par lesquelles seules on peut vraiment juger de son estimation. C'est le pris de l'espée que vous cherchez, non de la guaine : vous n'en donnerez à l'aventure pas un

de vie chevaleresque, à la limite déraisonnable et libidineux. Dans cette perspective, la fécondité de la femme est inscrite dans le champ de la gloire à condition qu'elle gratifie son mari du « taureau attendu depuis si longtemps⁴⁴ » et qui *couvrira* plus tard un nouveau harem pour perpétuer la lignée de ses aïeux.

De la sorte, la tradition attend de la femme qu'elle soit non seulement féconde, mais aussi génitrice de mâles. L'avenir du groupe repose de ce fait sur la *bienveillance* de son ventre. Le conditionnement de la femme à travers l'idéologie communautaire apparaît dans l'attitude de Simâne, la première femme d'El Hadji Wagane⁴⁵, qui, dès l'instant qu'elle intègre son foyer polygame, a pour première intention de *battre le record de sa rivale* en mettant au monde plus de garçons qu'elle. À ce propos, Sandra Houot note que ce « sens commun, en plus de réguler l'existence, conditionne l'aptitude des normes valides à susciter le consensus⁴⁶ ». En réalité, chaque « individu, quel qu'il soit, porte en lui dans une région profonde, les sentiments des siens, ceux du passé et ceux du présent⁴⁷ ». Toutefois, le bonheur de la femme ne se constitue pas *intuitu personæ*, mais il dépend des faveurs du mari et des aléas de la Providence. L'éthique qui fonde sa conduite est de pure longanimité.

Par contre, une femme qui « ne donne que des filles à son époux », ne reçoit que de « méchants proverbes et quolibets⁴⁸ » des membres du groupe. Elle s'expose, comme Bougna, au désintéressement de son mari : « Dans son milieu, une telle infortune vous dérouté l'amour d'un homme. Le mari s'était, au fur et à mesure, désintéressé d'elle pour retourner vers la valeur sûre : la première, dont les cinq enfants, déjà grands, allaient lui garantir le pain de ses vieux jours⁴⁹ ». La femme doit donc « enorgueillir son mari d'un bébé bien dodu, d'un garçon afin d'être fêtée, encensée, couverte de cadeaux par ce dernier et par l'ensemble de sa belle-famille, tous heureux de voir leur patronyme se prolonger dans la postérité⁵⁰ ». Sinon, il ne lui

quatrain, si vous l'avez despoillé. Il le faut juger par luy mesme, non par ses atours » ; Michel de Montaigne, *Essais de Michel de Montaigne*, Fortunat Strowski (éd.), Bordeaux, Librairie Nouvelle F. Pech & Cie, tome 1, 1906, p. 334-335.

⁴⁴ « Des âmes bien intentionnées avaient représenté à El-Hadji la strate qui manquait à sa notabilité, et avaient proposé leurs services pour y remédier. Elles ne manquèrent pas de lui rappeler qu'il n'avait toujours pas d'enfant mâle » ; Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, *op. cit.*, p. 146.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Sandra Houot, *op. cit.*, p. 34.

⁴⁷ Maturin Dréano, *La pensée religieuse de Montaigne*, Paris, Éditions Beauchesne, 1936, p. 9.

⁴⁸ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, *op. cit.*, p. 145.

⁴⁹ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, *op. cit.*, p. 45.

⁵⁰ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, *op. cit.*, p. 144.

reste plus qu'à maudire son corps, porteur de malheurs⁵¹ ! Dans un tel univers, l'heur et le malheur d'une femme dépend de son ventre.

C'est la raison pour laquelle le désir d'avoir des enfants et de retrouver les faveurs de leurs maris expose les femmes aux manœuvres perfides des faux marabouts, visés par cette mise en garde de saint Paul : « Toi qui te fais une gloire de la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi !⁵² ». Leur rôle dans le match de la polygamie⁵³ est reconnu par Fatou Diome comme une réalité quasi-incontournable et foncièrement troublante : « Le match de la polygamie ne se joue jamais sans les marabouts⁵⁴. » Leur immixtion dans la vie conjugale tourne parfois au drame et à l'humiliation de la femme, car il est difficile de distinguer les marabouts, férus de science islamique et dotés d'une foi quasi-infaillible, des charlatans⁵⁵, qui usent d'une ruse perfide et de sortilèges⁵⁶ pour tromper leurs victimes. À ces imposteurs s'applique très bien la formule rabelaisienne consacrée à la vanité des apparences, énoncée dans le Prologue de *Gargantua* (1534) : « l'habit ne fait pas le moins ; tel est vêtu d'habit monacal qui au-dedans n'est rien moins que moine ».

Ainsi, l'écriture diomienne caricature ce type humain en escroc qui « empeste l'eau de Cologne, se révèle séducteur patenté⁵⁷ » et grand manieur de philtres d'amour. La romancière insiste sur les ravages infligés aux femmes, dans les ménages polygamiques, par le rêve d'engendrer un *enfant mâle*. Ces pharisiens poussent leurs victimes à l'adultère en profitant de leur crédulité dans ce moment de grande faiblesse :

⁵¹ *Ibid.*, p. 146.

⁵² *Épître aux Romains* 2 : 23.

⁵³ L'intervention des marabouts dans le « match » de la polygamie prend souvent les allures d'un mauvais sort qu'une épouse jette à sa rivale, à l'aide des fétiches maraboutiques : « Mariama et Fatou se détestent, c'est connu de tout le quartier. Le mari de ces deux femmes est absent pendant pratiquement toute l'année, parce qu'il travaille en France [...]. C'est le cas en ce moment, le mari est absent et pendant que le coq a déserté la basse-cour, les poules règlent leurs comptes : il semble qu'à l'origine du conflit plane un sort jeté par un marabout à la demande d'une des coépouses, sort qui a envoûté le mari au point que celui-ci délaisse Fatou » ; Awa Ba, *op. cit.*, p. 21.

⁵⁴ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, *op. cit.*, p. 148-149.

⁵⁵ « Car ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leur pensée, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous » ; *Épître aux Romains* 1 : 21-22.

⁵⁶ Le conte « Femme battue » traite du thème de l'ensorcellement, pratique très courante chez les épouses de polygames. Ce ne sont pas seulement deux femmes qui se disputent les « faveurs » d'un mâle, mais deux familles, deux lignées, deux ethnies. C'est Kadidjatou, la femme battue, délaissée par son mari Tidjane, qui finit par prendre sa revanche sur sa rivale Fanta. La morale du conte est : « *Ko mo tampi si hetto* (C'est celui qui a souffert qui sera libre un jour) » ; Aïssatou Diallo, « Femme battue », dans *Contes et légendes du Fouta traditionnel*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 29-36.

⁵⁷ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, *op. cit.*

Le fluide du Peul avait agi, mais Gnarelle n'avait toujours pas retrouvé ses privilèges et restait une épouse secondaire. Six mois après le retour de son mari, elle accoucha d'un bébé bien portant. Cependant, il était moins potelé et beaucoup plus clair que son aîné. Des bruits couraient. Mais comme c'était un garçon, El-Hadji le reconnut dans la lignée des Yaltigué. Il gagna ainsi un deuxième fils et la soumission absolue de Gnarelle, désormais enchaînée par la honte et la reconnaissance qu'elle devait à celui qui avait si généreusement donné son nom à l'enfant au teint clair⁵⁸.

Cette duplicité, qui frise l'arrogance et l'irréligion, fait partie des avatars de la folie humaine qui provoquent l'indignation du lecteur. Toutefois, cet état de fait est un élément important de l'éthos communautaire. Toute défiance est donc considérée comme un reniement de ses racines.

Pourtant, la souffrance vécue dans les ménages polygamiques provoque parfois des prises de position radicales chez les victimes. Prenant le contrepied des préjugés sur les femmes, la narratrice d'*Une si longue lettre*, Ramatoulaye, présente l'infidélité comme un défaut naturel chez l'homme ; la fidélité, étant une qualité féminine :

Alors que la femme puise, dans le cours des ans, la force de s'attacher, malgré le vieillissement de son compagnon, l'homme, lui, rétrécit de plus en plus son champ de tendresse. Son œil égoïste regarde par-dessus l'épaule de sa conjointe. Il compare ce qu'il eut à ce qu'il n'a plus, ce qu'il a à ce qu'il pourrait avoir⁵⁹.

Le verdict de Mariama Bâ est sans appel : la polygamie est un parjure puisqu'elle foule aux pieds les principes légitimant le contrat moral qui lie les époux. Le polygame embrasse tout, mais il n'étreint que du vent. À l'instar du charlatan, il se couvre des atours de la sainteté pour mieux soumettre ses femmes, puisqu'il interprète à sa façon les recommandations du Coran. Or, les principes d'égalité et de justice consacrent aussi la foi dans les relations que l'homme entretient avec son prochain : « Honore ton père et ta mère. Et tu dois aimer ton prochain comme toi-même⁶⁰ ».

Ainsi, par le truchement de la polygamie, le mari prépare ses vieux jours et développe une stratégie de survie en installant la rivalité entre ses épouses au nom du sacrosaint principe de la *fécondité propice*. Au-delà de cette *domination* de l'homme sur la femme, le combat de la polygamie se joue, de façon plus âpre, entre rivales, les hommes n'étant, de ce fait, que des jouets entre les mains de leurs épouses, en proie à une jalousie furieuse.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 157-158.

⁵⁹ Mariama Bâ, *op. cit.*, p. 81.

⁶⁰ *Évangile selon Matthieu* 19 : 19. Voir aussi *Galates* 5 : 14 ; *Lévitique* 19 : 18, etc.

III. L'ENJEU DU POUVOIR DANS LE MATCH DE LA POLYGAMIE

Comme nous l'avons déjà expliqué, la Bible et le Coran interdisent ardemment la partialité dans le traitement réservé aux épouses⁶¹ et aux enfants dans le mariage polygamique. Cependant, la difficulté qu'éprouve le polygame à se soumettre à cette recommandation est à l'origine de ce verset coranique de la sourate *An-Nisâ (Les femmes)* :

Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elles, au point de laisser l'autre comme en suspens. Mais si vous vous réconciliez et vous êtes pieux... donc Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux⁶².

Il ne s'agit plus d'une recommandation, mais d'une mise en garde. La responsabilité de polygame est très exigeante, du point de vue de la religion. Elle est essentiellement éthique et fidéiste. À rebours, le match de la polygamie devient tout simplement une guerre, qui a pour cause principale la frustration, puisqu'en réalité, dans un tel ménage, tout est question de statut. En effet, il y a quatre rôles essentiels à assumer par les femmes selon l'ordre d'arrivée et selon l'affection que le mari porte à l'une plutôt qu'à l'autre : la reine, la préférée, la déchue et la soumise.

La première épouse est toujours la « maîtresse de maison et les autres lui doivent obéissance et respect, mais la dernière épousée est, en général, dispensée, au moins au début de son union, de certaines corvées⁶³ » :

Depuis toujours la première dame tenait les clefs du grenier. Comme le voulait son rang, c'était elle qui mesurait les céréales, que ce fût ou non son tour de cuisiner. Pour la dépense quotidienne, pendant longtemps, ce fut le mari qui donnait la même somme à chacune de ses épouses, ce qui équilibrait un peu les rapports entre les deux femmes. Maintenant que la première avait une bru et un fils qui faisait vivre la famille, elle jouissait d'un bien meilleur statut : outre les clefs du grenier, elle tenait les cordons de la bourse, puisque c'était son fils qui envoyait l'argent. Bougna trouvait humiliant de devoir lui demander des sous pour les courses, les jours où elle avait son tour de cuisine. Elle se plaignit auprès de son mari, mais Wagane lui répondit qu'il n'y pouvait rien⁶⁴.

La première épouse a aussi cet avantage sur les autres : ses enfants étant les plus grands, ils s'insèrent généralement les premiers dans la

⁶¹ Si le cas échoit, le traitement des héritiers doit être équitable, la partialité du mari ne pouvant déteindre dans le partage de l'héritage qu'il laisse à ses enfants : « Quand un homme aura deux femmes, l'une aimée et l'autre haïe, et qu'elles lui auront enfanté des fils, tant celle qui est aimée que celle qui est haïe, si le fils premier-né est le fils de celle qui est haïe, le jour où il donnera en héritage à ses fils ce qu'il possède, il ne pourra pas élever au rang de premier-né le fils de celle qui est aimée, de préférence au fils de la femme qui est haïe » ; *Deutéronome* 21 : 15-16.

⁶² *Coran* 4 : 129.

⁶³ Maurice Delafosse, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁴ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, *op. cit.*, p. 70-71.

vie active. Le renforcement de son pouvoir sur ses rivales a une autre conséquence puisque ce nouveau statut renverse les rôles à son profit au détriment du mari. Dans cet univers, le pouvoir n'est jamais définitivement acquis, même pour le père de famille, car l'argent est le nerf de la guerre. N'a de puissance que celui qui détient les cordons de la bourse :

Dans la polygamie, les enfants prennent en général le parti de leur mère. En faisant passer l'aide qu'il apportait à la famille par sa mère, le fils aîné voulait asseoir la suprématie de celle-ci. Par la même occasion, il s'assurait que son père ne pourrait pas léser sa mère en utilisant l'argent à sa guise⁶⁵.

Ce statut de reine mère est une forme de récompense que la Providence octroie à la première épouse, qui a su rester fidèle et soumise à son mari, nonobstant les épreuves traversées. L'inversion des rôles se fait aussi sur le plan moral, dans la mesure où on passe de l'éthique de la conviction à celle de la responsabilité, la résignation étant finalement le moteur qui aide la femme à prendre sa revanche sur son mari et sur ses rivales. La patience doit donc être la première qualité d'une femme qui pêche dans les eaux troubles de la polygamie. Sa soumission n'est qu'une ruse, qu'une apnée jusqu'au prochain rivage : laisser le temps faire son œuvre en misant sur la réussite de ses enfants. En réalité, le match de la polygamie n'est pas celui qui se joue entre mari et femme, mais entre épouses rivales.

En partant d'un tel constat, il s'avère que la *gnarelle* (la deuxième épouse) est généralement le bouc émissaire dans le match de la polygamie⁶⁶. Déchue, elle n'en est que plus jalouse de sa rivale (la première épouse) parce que les enfants de cette dernière vont aller l'un au Canada, l'autre en France poursuivre leurs études alors que l'avenir de son fils est loin d'être assuré. Par conséquent, la réussite des enfants offrant à la première épouse, « gonflée d'orgueil, le trône doré de reine mère, son sourire permanent n'en finit pas de barrer l'horizon à la coépouse puisque l'élue imagine celle-ci en servante aplatie devant elle⁶⁷ » : « En attendant, [la coépouse de Bougna] faisait le paon, le moindre paquet envoyé par son fils était exhibé devant tous. Et lorsque c'était un tissu, elle s'en faisait une robe, en disant à qui voulait l'entendre que son fils, si attentionné, tenait à ce que sa mère ne soit pas habillée comme d'autres avec des loques⁶⁸ ». De ce point de vue, il faut noter que, sur le ring de la polygamie, le pouvoir économique de chaque camp pèse lourdement sur la balance.

En revanche, afin de donner d'elle et de ses enfants une bonne image, la reine mère évitera de manifester publiquement et

⁶⁵ *Ibid.*, p. 71.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*, p. 57.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 52.

entièrement sa prise du pouvoir à son époux. À un niveau intermédiaire de l'échelle du pouvoir féminin dans le ménage polygamique, elle autorise le mari à jouir pleinement des appâts de sa préférée, habituellement la dernière épousée, « nymphe qui brassait gracieusement la brise du soleil mourant⁶⁹ » et qui, pour l'heure, est la « meilleure prise du patron⁷⁰ ». Communément, le mari passe deux (trois ou quatre) nuits avec chacune de ses épouses, mais il réserve à la toute dernière un jour de la semaine comme bonus, sous l'œil bienveillant de la reine. C'est le cas d'El Hadji Wagane, qui réserve la septième nuit à la petite dernière⁷¹.

À côté de la reine et de la préférée, au niveau le plus bas de la pyramide, il y a la déchue, l'ancienne favorite du « roi » (qui occupe généralement la deuxième ou la troisième position), exclue du groupe des privilégiées. Souffre-douleur de la reine mère, elle est désormais la préférée d'hier dont la flamme n'est plus couronnée et qui rumine sa jalousie et sa haine du mari et de ses favorites :

Disgrâce, sentiment d'abandon, rancune tenace, ce qui rongait Bougna, installait en elle l'envie d'une revanche éclatante. Sa blessure d'orgueil, elle la portait comme une dernière grossesse et rêvait d'une délivrance royale. Un jour, jurait-elle, elle laverait l'affront. Ce jour-là, assise sur sa victoire, elle toiserait son mari et sa coépouse. Une *Guelwaar*⁷² ne meurt pas l'échine courbée ! » clamait-elle lorsqu'elle croisait l'un ou l'autre de ceux qu'elle appelait ses deux ennemis⁷³.

Très souvent, la déchéance de la préférée est le fruit d'une désillusion. Comme les candidats à l'immigration clandestine, l'attrait d'une vie facile pousse certaines femmes à se jeter dans les bras d'un polygame les yeux fermés. Dans un univers où domine la pauvreté et où la pression sociale n'épargne guère les plus faibles, la femme se lance dans la polygamie comme une immigrée clandestine qui défie l'océan dans l'espoir de lendemains meilleurs. Dans *Le Ventre de l'Atlantique*, après avoir écarté Simâne, *Gnarelle* est reléguée à son tour au second plan par son mari, désormais à la recherche d'une troisième femme plus jeune :

Jusqu'au jour où elle eut besoin de gingembre pour relever les sauces et cocktails concoctés pour son époux, et bien plus important encore. Mais ni le gingembre ni les dentelles, devenues progressivement plus criardes et transparentes, ne réussirent à redresser la barre, à ramener le tonus sentimental de son grisonnant mari. Le soleil avait fini par se coucher, et le lézard frétilant avait quitté son abri. Reviendrait-il demain ? Peut-être, s'il ne pleut pas, et si le lézard ne trouve pas meilleur perchoir⁷⁴ !

⁶⁹ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, op. cit., p. 144.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*, p. 157.

⁷² Une noble.

⁷³ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, op. cit., p. 46.

⁷⁴ Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, op. cit., p. 147.

La guerre entre coépouses témoignerait donc de la malignité de la femme, incarnée par l'épouse qui est en position de force pour écraser et humilier celles qui sont en position de faiblesse. La guerre, qu'elle que soit ses causes, obéit au même principe : étouffer dans l'œuf toute menace, toute rivalité.

Ces trois fonctions assignées à la femme dans le mariage traditionnel se noient dans une macro-fonction liée à la soumission. Mais celle-ci est assumée par l'épouse qui n'a d'autre préoccupation que de se plier à la volonté de son mari. C'est la raison pour laquelle le refus du mari d'exprimer sa reconnaissance à la conjointe soumise et bienveillante, au regard de tous les sacrifices consentis, est la forme d'injustice la plus révoltante et la plus hétérodoxe de la polygamie. En illustrant sa croisade contre cette iniquité⁷⁵ par les exemples de deux femmes évoluant dans des ménages monogamique (Arame) et polygamique (Bougna), Fatou Diome a voulu montrer que la vie communautaire, en général, n'accorde aucune considération à la femme, qui, pourtant, porte toutes les responsabilités liées à la vie conjugale.

Dans un tel univers, les préjugés rendent difficile l'épanouissement de la femme. Le bonheur de la mère dépend non de ses capacités personnelles ou du pouvoir économique de son mari, mais surtout de la réussite de ses enfants. Les conflits entre époux dans ce que Fatou Diome appelle le *match de la polygamie* deviennent de véritables drames psychologiques, très traumatisants chez les femmes victimes d'abandon, exposées à l'inévitable dépression nerveuse : « Docteurs, prenez garde, surtout si vous n'êtes point neurologues ou psychiatres ? Souvent les maux dont on vous parle prennent racine dans la tourmente morale. Ce sont les brimades subies et les perpétuelles contradictions qui s'accumulent quelque part dans le corps et l'étouffent⁷⁶ ». C'est pour cette raison que la polygamie est considérée comme « une des barbaries des temps modernes ». Le témoignage d'Awa Bâ, même si celle-ci a vécu la polygamie dans la tranquillité, n'en constitue pas moins un violent réquisitoire contre cette institution, eu égard au drame vécu par une de ses sœurs : « Mais hélas, l'une de mes sœurs, n'a pas eu cette chance, et d'une certaine façon, son mariage polygame l'a détruite jusqu'à la mort. J'ai décidé de témoigner contre cette pratique barbare, dégradante pour les femmes, rétrograde et recouverte d'une chape de plomb⁷⁷ ».

Face à l'injustice dont sont victimes les femmes dans les ménages polygames, des réponses différentes sont apportées par les deux amies Aïssatou et Ramatoulaye dans *Une si longue lettre*. La première a osé

⁷⁵ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, op. cit., p. 46.

⁷⁶ Mariama Bâ, op. cit., p. 87-88.

⁷⁷ Awa Bâ, op. cit., p. 18.

franchir le Rubicon et se libérer de l'étreinte éprouvante de la polygamie : « Les vérités passe-partout, qui avaient jadis courbé la tête de bien des épouses révoltées, n'opérèrent pas le miracle souhaité sur elle, qui choisit la rupture, c'est-à-dire un aller sans retour avec ses quatre enfants⁷⁸ ». À rebours, pour vaincre sa rancœur, Ramatoulaye, quant à elle, médite sur le sens de la destinée humaine et donne une dimension héroïque au combat de la femme : « Chaque vie recèle une parcelle d'héroïsme, un héroïsme obscur fait d'abdications, de renoncements et d'acquiescements, sous le fouet impitoyable de la fatalité⁷⁹ ». La narratrice d'*Une si longue lettre* se contente de ressasser son « amertume » et accepte, résignée, le poids de la fatalité.

Ainsi, ces deux attitudes renvoient tour à tour à l'esprit de révolte et à la sagesse. Il s'agit de deux conceptions de l'éthique du mariage. La première est l'éthique de la responsabilité, car le souci d'efficacité pratique et la prise en compte des conséquences du choix de son mari, devenu polygame, poussent Aïssatou à « réajuster moyens et finalités selon les aléas de l'action, à redessiner les contours du but visé⁸⁰ » dans la quête du bonheur. La seconde est l'éthique de la conviction, qui donne, contrairement au rejet d'une telle posture éthique par Max Weber⁸¹, un caractère intime à la souffrance et montre que la qualité d'un mariage dépend de la capacité des époux à se surpasser en taisant leurs difficultés.

CONCLUSION

La révolte de la femme contre les « côtés sordides de la polygamie⁸² » n'a pas permis d'atteindre l'égalité parfaite entre hommes et femmes⁸³ dans les sociétés communautaires, car certaines générations, « nourries, dès l'enfance, aux sources rigides⁸⁴ » des « exigences religieuses⁸⁵ » restent attachées par conviction ou par prestige à la pratique de la polygamie, match qui se joue, en réalité, entre épouses rivales. La soumission de la femme n'est donc que provisoire puisque

⁷⁸ Mariama Bâ, *op. cit.*, p. 62.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 25.

⁸⁰ Gilbert Hottois, *op. cit.*, p. 491.

⁸¹ Max Weber, *Le savant et le politique* [1919], trad. de l'allemand par J. Freund, Paris, Plon, 1963, p. 184-185.

⁸² Jean-Marie Volet, *La parole aux africaines, ou, l'idée de pouvoir : chez les romancières d'expression française de l'Afrique sub-saharienne*, Amsterdam, Rodopi, 1993, p. 169.

⁸³ Olivier Galland, Yannick Lemel, *Sociologie des inégalités*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 213.

⁸⁴ Jean-Marie Volet, *op. cit.*, p. 169-170.

⁸⁵ « [...] Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. El Allah et puissant et Sage » ; *Coran* 2 : 228.

la réussite des enfants d'une des épouses renverse les rôles et transfère le pouvoir entre les mains de cette dernière au détriment du mari.

Ainsi, la liberté s'acquiert grâce à l'autonomie financière. Cela explique l'impact de la polygamie dans le développement de l'immigration clandestine, puisqu'à travers elle, l'immigré vise la réparation d'une injustice sociale. Au vu des conséquences de cette injustice sur l'avenir des enfants, nous pouvons dire que l'immigration clandestine est l'un des dommages collatéraux du *match de la polygamie*. Finalement la résilience de cette pratique ancestrale relève d'une triple posture éthique (de la conviction, de la responsabilité ou de la jouissance) dont l'analyse engage l'exercice du jugement selon les principes du relativisme culturel.

ALIOUNE DIENG

(Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

ŒUVRES CITÉES

- BA Awa, *Polygamie, la douleur des femmes*, Paris, Éditions Publibook, 2014.
- BA Mariama, *Une si longue lettre* [1979], Dakar, NEAS, 2003.
- DELAFOSSÉ Maurice, *Les civilisations négro-africaines*, Paris, Librairie Stock, 1925.
- DIALLO Aïssatou, « Femme battue », dans *Contes et légendes du Fouta traditionnel*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 29-36.
- DIB Naïma, *D'un islam textuel vers un islam contextuel : la traduction du Coran et la construction de l'image de la femme*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2010.
- DIOME Fatou, *Le Ventre de l'Atlantique*, Paris, Éditions Anne Carrière, 2003.
- DIOME Fatou, *Celles qui attendent*, Paris, Éditions Flammarion, 2010.
- DREANO Maturin, *La pensée religieuse de Montaigne*, Paris, Éditions Beauchesne, 1936.
- FOGLIA Marc, « Bien juger du cannibalisme : "c'est pour représenter une extrême vengeance" », dans *Rouen 1562. Montaigne et les Cannibales*, Actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en octobre 2012 par Jean-Claude Arnould (CÉRÉdI) et Emmanuel Faye (ÉRIAC), Publications numériques du CÉRÉdI, « Actes de colloques et journées d'étude, n°8, 2013 : <<http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?bien-juger-du-cannibalisme-cest.html>> ».
- GALLAND Olivier, LEMEL Yannick, *Sociologie des inégalités*, Paris, Armand Colin, 2018.
- GHASSAN Ascha, *Mariage, Polygamie et Répudiation en Islam. Justifications des auteurs arabo-musulmans contemporains*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1998.
- HOTTOIS Gilbert, « Éthique de la responsabilité et éthique de la conviction », dans *Laval théologique et philosophique*, vol. 52, n° 2, 1996, p. 489-498.
- HOUOT Sandra, « De la religion à l'éthique. Esquisse d'une médiation contemporaine », dans *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 85-86, 1999, p. 31-46.
- IJERE Muriel, « Sembène Ousmane et l'institution polygamique », dans *Éthiopiennes*, n°48-49, revue trimestrielle de culture négro-africaine, Spécial les métiers du livre, 1^e et 2^e trimestres 1988 : <<http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article1330>>.
- LADO Ludovic (dir.), *État, Religions et Genre en Afrique Occidentale et Centrale*, Langaa RPCIG, 2019.

- LESTRINGANT Frank, « L'histoire hors de son lieu ? », dans *L'histoire en marge de l'histoire à la Renaissance, Cahiers V. L. Saulnier*, 19, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2002.
- LEVY-BRUHL Lucien, *La morale et la science des mœurs* [1903], Paris, Les Presses Universitaires de France, 1971.
- MONTAIGNE Michel de, *Essais de Michel de Montaigne*, Fortunat Strowski (éd.), Bordeaux, Librairie Nouvelle F. Pech & C^{ie}, 1906 (tome 1), 1909 (tome 2), 1919 (tome 3).
- SMAÏLI Kamel, *Islam : méconnaissance et malentendu*, Paris, Les Impliqués, 2017.
- VOLET Jean-Marie, *La parole aux africaines, ou, l'idée de pouvoir : chez les romancières d'expression française de l'Afrique sub-saharienne*, Amsterdam, Rodopi, 1993.
- WEBER Max, *Le savant et le politique* [1919], trad. de l'allemand par J. Freund, Paris, Plon, 1963.